

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE MANDAT DU COMITÉ INTERNATIONAL

Il est proposé que le Comité du commerce international et le rôle de la personne assurant la liaison du NSPS soient combinés au sein d'un nouveau comité qui sera appelé le Comité international et qui aura un mandat adéquat. Même si le mandat devrait être générique et non constituer une description de tâches à accomplir, il est utile d'examiner le genre de tâches que le Comité du commerce international et son prédécesseur, le Comité de l'ALENA, ont entreprises et le rôle que la personne responsable de la liaison du NSPS a joué.

1. La représentation lors des réunions nationales semestrielles du NSPS, et la représentation du NSPS lors des réunions spéciales et annuelles, ont été formalisées vers 1990 lorsqu'un Protocole d'entente a été conclu entre les deux organismes nationaux. Ce foisonnement d'idées de part et d'autre et l'enrichissement d'une connaissance substantielle des travaux de la profession dans chacun des deux pays ont été continus et ne se sont pas interrompus depuis sa création. Cette liaison continue devrait constituer un des principaux éléments du mandat proposé.
2. Le Comité actuel a élaboré et négocié un DRM dans le cadre de l'ALENA. Même si cette phase est une « tâche », il y a encore bien des obstacles à franchir avant de pouvoir signer un DRM. L'Union européenne et la FIG en sont à diverses étapes quant à la préparation et à la conclusion de DRM. Pour cette raison, le suivi, l'élaboration et la négociation d'Accords de libre-échange constituent le second plus important mandat.
3. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Industrie Canada (IC) sont deux ministères avec qui le Comité actuel a fréquemment des rencontres ou avec qui il correspond régulièrement, en ce qui a trait aux activités de l'ALENA. Ces ministères sont également les représentants du Canada auprès du Groupe de travail de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Comité collabore avec ces ministères et 182 membres mondiaux de l'OMC, en vue d'harmoniser et de rendre transparentes les exigences d'entrée dans la profession.
4. Le Comité a souvent aidé d'autres organisations, habituellement sans frais pour le CCAG. Par exemple :
 - a. Le Groupe de travail de l'ACSM/NSPS sur la classification type des industries pour l'arpentage et la cartographie. 6 décembre 1994
 - b. Le développement des Codes de classification des industries d'Amérique du Nord en collaboration avec l'ACSM. 1995
 - c. Le Groupe de travail sur le développement des ressources humaines de l'APEC en vue de la reconnaissance des qualifications dans les régions de l'APEC. ~1996
 - d. La réponse de l'AAGO et du gouvernement de l'Ontario au questionnaire de l'Organisation mondiale du commerce concernant la transparence quant aux exigences relatives aux licences. 2003 – aujourd'hui.
 - e. Le Parlement de l'Union européenne examinera les DRM de chacun des membres de l'UE le mois prochain (juin). Par le biais de l'AAGO, le Comité surveille ces activités. 2004 – aujourd'hui.
 - f. Le Comité surveille le DRM de la FIG DRM et a rencontré son auteur à Washington.
 - g. Le Comité actuel a accordé une aide substantielle pour l'évaluation des commentaires du NCEES et de ses conseillers sélectionnés au sujet du DRM.
 - h. Le Comité *ad hoc* formé par le NSPS pour rédiger les changements proposés inclut les deux membres du Comité actuel.

Le Comité est en mesure d'obtenir des informations au sujet de ces événements mondiaux et peut y prendre part activement.

5. La Pan American Alliance of Professional Surveyors a demandé un statut d'organisation membre (OM) au sein de l'ACSM. Elle correspondra aussi avec les Associations professionnelles du Canada. Le Comité international est le portail le plus évident pour les échanges d'informations dans le monde entier.
6. La sécurité nationale devient de plus en plus préoccupante pour les États-Unis et ses alliées. Le Federal Emergency Response Agency (FEMA), qui s'est surtout occupé des désastres naturels tels que les inondations, les feux de forêts, les facteurs pestilentiels, etc., a été remplacé par le Department

of Homeland Security. Le FEMA emploie plusieurs arpenteurs-géomètres, accorde une certification aux arpenteurs-géomètres pour qu'ils fournissent des services à l'Agence et fait toujours une présentation lors des réunions du NSPS. Le phénomène des menaces à la sécurité des citoyens canadiens et le rôle que l'industrie peut jouer de concert avec notre gouvernement valent la peine qu'on y prête attention.

COMMENTAIRES SUR LE BESOIN CROISSANT DE POURSUIVRE ET D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU COMITÉ CONJOINT É.-U. – CANADA – MEXIQUE S'OCCUPANT DE L'ALENA.

Il s'avère être approprié que le CCAG réexamine le but et le besoin d'une participation continue au sein de l'ALENA car les directeurs du CCAG changent souvent.

Il y a eu une période au cours des années 1990 pendant laquelle les associations membres du CCAG ont questionné le besoin de continuer à soutenir le CCAG. Dick Wright, en tant que président du CCAG, a imploré directement le Conseil de l'AAGO de continuer à soutenir le CCAG parce que les arpenteurs-géomètres du Canada avaient besoin d'un organisme national pour promouvoir la profession au-delà des frontières provinciales et d'éviter l'esprit de clocher. De plus, le CCAG n'a jamais cessé sa quête visant à ramener le Québec dans le giron du CCAG, non parce qu'il avait besoin d'argent (il a survécu 10 ans sans la contribution financière du Québec) mais parce qu'il a reconnu les avantages de ce retour, tant pour les arpenteurs-géomètres du Québec que pour ceux du reste du Canada; ces avantages étant la force du nombre lorsqu'il s'agit de traiter avec les gouvernements et d'autres organisations, une approche moins biaisée et plus cohérente à l'égard des problèmes auxquels sont parfois confrontés les arpenteurs-géomètres, le partage des informations entre les provinces, l'accréditation des écoles d'arpentage, la mobilité de la main-d'oeuvre partout au pays et le programme PLI, pour n'en nommer que quelques-uns.

Les mêmes parallèles ou raisons peuvent être appliqués à l'accord de l'ALENA. Si les arpenteurs-géomètres canadiens choisissent de ne plus tenter de conclure une entente en vertu de l'ALENA avec leurs voisins faisant partie de la profession de géomatique, ils manqueront alors l'occasion de

- i) créer leur propre modèle, élaboré par des arpenteurs-géomètres pour des arpenteurs-géomètres;
- ii) promouvoir la profession sur une base internationale;
- iii) être reconnus en tant qu'entité professionnelle qui est non seulement la gardienne des cadastres (vis-à-vis l'arpenteur-géomètre qui s'occupe des bornages) mais également l'entité reconnue par la majorité des autres secteurs de la géomatique;
- iv) éviter l'esprit de clocher et créer à la place un groupe de professionnels qui pourra avoir une pensée globale (au-delà de son cadre réel);
- v) progresser sur le plan intellectuel et en tant que professionnels grâce à une connaissance des pratiques à l'étranger;
- vi) fournir un effet de levier pour influencer les gouvernements afin qu'ils changent la législation
- vii) percer le marché étranger dans les domaines de la photogrammétrie, de la topographie, de la géodésique, des mines ainsi que de l'arpentage des pipelines et des produits et services SIG.

De plus, si les arpenteurs-géomètres canadiens choisissent de ne plus tenter de conclure une entente en vertu de l'ALENA

- i) la profession aura manqué à son obligation de tenter de développer des ententes auxiliaires (DRM) dans le cadre de l'ALENA;
- ii) la possibilité qu'un DRM soit imposé apparaîtra de plus en plus. L'existence d'un DRM qui satisfasse le gouvernement auquel répond le secteur;
- iii) nous aurons fait en sorte que les ententes internationales sur l'arpentage et la cartographie soient des territoires non revendiqués. L'absence de la communauté de l'arpentage dans les ententes internationales peut être perçue comme un abandon de nos droits et de nos marchés historiques. **Ce sont d'autres qui combleront le vide;**

- iv) l'industrie ratera l'occasion d'observer et de faire le compte rendu des événements et des développements qui se produisent aux États-Unis et au Mexique. Certains représentent des occasions de progresser (d'autres sont des menaces!);
- v) notre absence se traduira par un manque quant aux pressions exercées pour conserver le niveau d'activités. Sans un DRM, certaines licences d'État restreignent les activités en géomatique pour les détenteurs de licences. Les arpenteurs-géomètres étrangers doivent maintenant obtenir une licence cadastrale de l'État pour effectuer des activités non cadastrales dans cet État;
- vi) l'intérêt économique du secteur de l'arpentage serait laissé sans protection!